

Règles de qualifications pour le championnat toutes catégories : Dans l'ordre :

- Qualifiés par les phases :
 - Les joueurs licenciés classés en 1re série
 - Les 5 premiers S3 et S4 de la phase 2
 - Phase 3 :
 - Les 530 premiers,
 - Les joueurs S3 classés au-delà de la 530e place dans l'ordre de leur classement, pour que le nombre de joueurs S3 qualifiés par la phase 2 et la phase 3 soit au minimum de 150,
 - Même principe pour les S4,
 - Les joueurs S5 classés au-delà de la 530e place dans l'ordre de leur classement, pour que le nombre de joueurs S5 qualifiés par la phase 2 et la phase 3 soit au minimum de 10,
 - Même principe pour les S6
 - Même principe pour les S7.
 - Si toutefois ce quota n'est pas atteint, il est procédé à des repêchages sur le classement de la phase 3 jusqu'à l'atteindre.
- Qualifiés par le comité (5 S2, 6 S3, 6 S4)
 - Le premier S2, le premier S3 et le premier S4 du département à chaque championnat départemental non encore qualifié avec remplacement possible par le joueur suivant du département dans la même série
 - Les 2 premiers S2, les 3 premiers S3 et les 3 premiers S4 du comité au championnat régional non encore qualifiés avec remplacement possible par le joueur suivant du comité dans la même série (un complément à 18 qualifiés est opéré dans les S4 s'il manque des qualifiés par les championnats départementaux)